CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI COWANSVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 7 janvier 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter) Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg) Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas) Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck) Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon) Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière Madame Josée Tassé, CGA, trésorière Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

Ouverture de la séance

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beauregard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

001-01-2020 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 16 décembre 2019
- 3.1 Nomination Comité du Pacte rural
- 4.3.1 Modification de contrat Favreau Blais Architectes Inc. Honoraires professionnels en architecture pour le Centre aquatique
- 5.1 Adoption Règlement numéro 1882 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2020)
- 5.2 Adoption Règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020
- 5.3 Adoption Second projet de Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20

- 5.4 Adoption Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1571 afin d'ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert
- 6.1 Dérogation mineure 2019-091 / rue Robert
- 6.2 PIIA 2019-092 / 134 rue du Pacifique
- 6.3 PIIA 2019-093 / 170 rue Nelson
- 6.4 PIIA 2019-094 / 1761 rue du Sud
- 6.5 Autorisation de signature Vente de terrain Partie du lot 6 313 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière Missisquoi Grand Boulevard Nord 9388-6406 Québec Inc. / Gestion Mercier Lavoie
- 6.6 Dépôt d'une demande d'aide financière Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 6.7 Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-096 relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571)
- 7.1 Approbation du compte rendu du Comité de la sécurité publique
- 7.2 Autorisation de dépense révisée Travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures de béton
- 8.1 Appui Office d'habitation Brome-Missisquoi Demande au Pacte Brome-Missisquoi 2020
- 8.2 Aide financière Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi
- 8.3 Aide financière Comité de sauvegarde du bassin versant du lac
- 8.4 Aide financière Jardin communautaire écologique de Cowansville
- 10.1 Amendement Annexe A Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail
- 11.1 Modification d'horaire de Madame Émilie Messier, commis de bibliothèque
- 11.2 Embauche Poste de commis de bibliothèque Service des loisirs et de la culture
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

<u>Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun</u> citoyen ne questionne les membres du conseil.

002-01-2020 <u>Approbation des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 16 décembre 2019</u>

Considérant que copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues le 16 décembre 2019, ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 16 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

003-01-2020 Nomination – Comité du Pacte rural

Considérant que dans le cadre du comité du Pacte rural à la MRC Brome-Missisquoi, le conseil des maires a convenu de travailler par pôle dorénavant;

Considérant que pour 2020, les comités des pôles seront composés uniquement d'élus municipaux;

Considérant que le nombre d'élus par pôle varie et que la Ville de Cowansville doit nommer, quant à elle, deux élus sur ce comité;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

De nommer, à titre de membre du comité du Pacte rural, madame la mairesse Sylvie Beauregard et madame la conseillère Lucille Robert ainsi que monsieur le conseiller Yvon Pepin à titre de suppléant.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2020

<u>Modification de contrat – Favreau Blais Architectes Inc. - Honoraires professionnels en architecture pour le Centre aquatique</u>

Considérant que la Ville de Cowansville procède à la mise aux normes du centre aquatique;

Considérant qu'en mars 2019, un contrat a été octroyé à Favreau Blais Architectes Inc. pour les honoraires professionnels en architecture, pour un montant de 14 371.88 \$ taxes incluses;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposée au comité d'approvisionnement afin d'autoriser l'ajout d'honoraires professionnels au contrat octroyé à Favreau Blais Architecture Inc. pour un montant additionnel de 16 999.05 \$ taxes incluses, tel que soumis dans l'offre du 19 décembre 2019;

Considérant le Règlement de gestion contractuelle numéro 1870 de la Ville de Cowansville;

Considérant qu'après analyse de la demande et pour des motifs de saine gestion, le comité d'approvisionnement recommande l'octroi de contrat à la firme Favreau Blais Architecte Inc.;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

D'octroyer un contrat supplémentaire pour un montant de 16 999.05 \$ pour les honoraires professionnels en architecture du centre aquatique à la firme Favreau Blais Architecte Inc. pour un montant total de 31 370.93 \$ taxes incluses.

Que les deniers requis pour l'ajout de contrat au montant de 16 999.05 \$ soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2020 Adoption - Règlement numéro 1882 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2020)

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2019:

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 563-12-2019;

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de Règlement numéro 1882 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2020);

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'adopter le Règlement numéro 1882 décrétant l'imposition des divers taux de taxation, autres compensations ainsi que leur mode de paiement (exercice financier 2020).

Adoptée à l'unanimité

006-01-2020 Adoption - Règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 16 décembre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 565-12-2019;

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de Règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu:

D'adopter le Règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

007-01-2020 Adoption – Second projet de Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2019:

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 476-11-2019;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 5 décembre 2019 à 19 h, conformément à la Loi;

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20, le tout conformément à la Loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le second projet de Règlement numéro 1841-18-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre que la hauteur maximale de bâtiment en étages soit de quatre (4) dans la zone RC-20.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2020

Adoption - Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1571 afin d'ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 novembre 2019;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du 18 novembre 2019 par la résolution numéro 513-11-2019;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement s'est tenue le 5 décembre 2019 à 19 h, conformément à la Loi;

Considérant que les membres du conseil municipal ont reçu copie du projet de Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1571 afin d'ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert, le tout conformément à la Loi:

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'adopter le Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1571 afin d'ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2020 <u>Dérogation mineure 2019-091 / rue Robert</u>

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 novembre 2019;

Considérant l'avis public dûment publié le 18 décembre 2019 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'approuver la demande de dérogation mineure 2019-091 relative à la propriété sise sur la rue Robert, lots 6 032 305 et 6 027 850 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le terrain 1 soit de 616,4 m² de superficie alors que le règlement de lotissement exige 900 m² et que sa profondeur moyenne soit de 16,45 m alors que ce même règlement exige 30 m minimum; que le terrain 2 soit de 27,11 m de largeur alors que le règlement de lotissement exige 30 m minimum et que sa superficie soit de 473,6 m² alors que ce même règlement exige 900 m²; que le terrain 3 configuré pour usage rue en impasse soit sans cercle de virage.

Le tout, tel qu'apparaissant aux plans portant le titre « Dérogation mineure 2019-091 / lots 6 032 305 et 6 027 850 -rue Robert », datés du 7 novembre 2019, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2020 PIIA 2019-092 / 134 rue du Pacifique

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 5 décembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2019-092 relative à la future propriété sise au 134 rue du Pacifique, lot 5 034 696 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'une résidence unifamiliale de 1 étage avec garage intégré.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2019-092 / 134 rue du Pacifique », datés du 5 décembre 2019, et soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

011-01-2020 PIIA 2019-093 / 170 rue Nelson

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 5 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2019-093 relative à la future propriété sise au 170 rue Nelson, lot 3 798 743 du cadastre du Québec, de manière à de permettre la construction d'un immeuble multifamilial de 36 logements.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans et documents portant le titre « PIIA 2019-093 / 170 rue Nelson », datés du 5 décembre 2019, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

012-01-2020 PIIA 2019-094 / 1761 rue du Sud

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 5 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

D'approuver la demande de PIIA 2019-094 relative à la propriété sise au 1761 rue du Sud, lots 3 798 795, 4 794 061 et 4 794 062 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des faces des enseignes des boitiers existants de la SAQ.

Le tout tel qu'apparaissant aux plans portant le titre « PIIA 2019-094 / 1761 rue du Sud », datés du 5 décembre 2019, et soumis au soutien des présentes.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un certificat d'autorisation (permis) avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

Déclaration d'intérêt

À 19 h 44, Monsieur le conseiller Philippe Mercier déclare avoir un intérêt pécuniaire dans la question puisqu'il est copropriétaire du lot visé par la présente résolution, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

013-01-2020

Autorisation de signature – Vente de terrain – Partie du lot 6 313 857 du cadastre du Québec, circonscription foncière Missisquoi – Grand Boulevard Nord – 9388-6406 Québec Inc. / Gestion Mercier Lavoie

Considérant que le Grand Boulevard Nord possède une largeur d'emprise suffisante pour les besoins futurs;

Considérant que la partie de lot 6 313 857 du cadastre du Québec a une superficie de ± 642,9 mètres carrés;

Considérant que le lot 6 313 857 est la propriété de la Ville de Cowansville et qu'une partie peut être vendue selon les conditions;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la vente d'une partie du lot 6 313 857 du cadastre du Québec, d'une superficie de ± 642,9 mètres carrés au montant de 3 550 \$ plus taxes, si applicables.

Que le document « Plan projet de lotissement et d'implantation », préparé par Philippe Tremblay arpenteur-géomètre, dossier 28 575, minute 4474, soit annexé au soutien de la présente résolution.

Que le document concernant les conditions de vente intitulé : « Conditions de vente – Vente d'un terrain – Partie du lot 6 313 857 du cadastre du Québec – Grand Boulevard Nord – 9388 6406 Québec Inc. / Gestion Mercier Lavoie », daté du 16 décembre 2019, soit annexé au soutien de la présente résolution

De permettre l'enlèvement du caractère de « RUE » de la parcelle visée, partie du lot 6 313 857.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de la Ville le contrat de vente, et tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente.

Que les honoraires professionnels du notaire et de l'arpenteur-géomètre soient assumés par l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

À 19 h 46, monsieur le conseiller Philippe Mercier reprend part aux délibérations.

014-01-2020 <u>Dépôt d'une demande d'aide financière - Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)</u>

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Ville de Cowansville désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil de la Ville de Cowansville autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée à l'unanimité

015-01-2020

Adoption du premier projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2019-096 relatif à un projet de développement résidentiel au centre-ville (secteur du centre commercial, lots 3 355 675 et 3 738 571)

Considérant qu'un projet de développement résidentiel et commercial dans le secteur du centre-ville et du centre d'achat a été déposé à la Ville;

Considérant que le projet vise, entre autres, la construction de tours résidentielles d'une hauteur maximale de 10 étages sur le terrain occupé par le centre d'achat;

Considérant que la Ville considère que le projet, tel que présenté, vient revitaliser un secteur central de la Ville;

Considérant que le projet présente certains éléments non conformes au règlement de zonage en vigueur, notamment en ce qui concerne les hauteurs maximales autorisées, et que la Ville croit qu'il est d'intérêt de l'approuver;

Considérant que la Ville a adopté le Règlement numéro 1881 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Considérant que le projet tel que présenté est conforme aux critères et objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu:

D'adopter le premier projet PPCMOI numéro 2019-096, afin d'autoriser :

- 1. la construction d'un maximum de 5 tours résidentielles d'une hauteur maximale de 10 étages, comprenant 8 étages destinés à être occupés par des logements et 2 étages pour un stationnement intérieur sur le boulevard de Dieppe, sur les lots projetés 6 333 026 à 6 333 028 et 6 333 258 identifiés sur le plan projet de lotissement préparé par Yves Madore, arpenteur-géomètre, plan daté du 4 novembre 2019, sous le numéro 59 096 de ses minutes;
- 2. Un type de construction jumelé pour les bâtiments proposés (ceux-ci étant rattachés par le stationnement intérieur) sur les lots projetés 6 333 026 à 6 333 028 et 6 333 258;
- 3. Un maximum de 96 logements par bâtiment sur les lots projetés 6 333 026 à 6 333 028 et 6 333 258.

D'assujettir le projet PPCMOI numéro 2019-096 aux conditions suivantes :

- 1. le promoteur devra fournir un plan de gestion des eaux de ruissellement à être approuvé par la MRC de Brome-Missisquoi, conformément à sa réglementation;
- 2. un minimum de 1,5 case de stationnement par logement à être créé dans le projet doit être prévu, et ce, sans affecter l'apparence visuelle du projet d'ensemble;
- 3. l'architecture du projet et son aménagement paysager seront assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) à être adopté à une séance ultérieure et devront respecter les critères et objectifs s'y rattachant;
- 4. l'aménagement paysager de la phase 1 doit être réalisé conformément au plan d'aménagement paysager préparé par Groupe Marchand Architecture Design Inc. (GMAD), faisant partie intégrante du document intitulé Document de présentation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- 5. le projet d'ensemble ne doit pas empêcher la circulation des véhicules provenant de ou se dirigeant vers les rues Guy-Bilodeau et du Septième-Art, ni empêcher l'entretien de ces dernières. Le promoteur s'engage à accorder une servitude en faveur de la Ville à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

016-01-2020 Approbation du compte rendu du Comité de la sécurité publique

Considérant le compte rendu du Comité de la sécurité publique du 4 décembre 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'approuver le compte rendu du Comité de la sécurité publique du 4 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

017-01-2020 <u>Autorisation de dépense révisée – Travaux de pavage, de réfection de trottoirs</u> et de bordures de béton

Considérant la résolution 216-06-2018 autorisant des travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures de béton pour une somme de 510 000 \$;

Considérant certaines circonstances qui ont contribué à augmenter le coût du projet;

Considérant qu'un estimé révisé des travaux a été réalisé le 17 décembre 2019 par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'autoriser une dépense révisée pour les divers travaux de pavage, de réfection de trottoirs et de bordures de béton pour un montant estimé à 545 000 \$ taxes nettes.

Que l'Annexe A joint à la présente résolution remplace l'Annexe A de la résolution 216-06-2018.

Que les deniers requis aux fins de cette dépense soient puisés à même le règlement d'emprunt 1853 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

018-01-2020 <u>Appui - Office d'habitation Brome-Missisquoi - Demande au Pacte Brome-Missisquoi 2020</u>

Considérant que l'Office d'habitation Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la demande au Pacte Brome-Missisquoi 2020 vise à réaliser un portrait détaillé de la situation en logement dans Brome-Missisquoi et à créer un guichet d'accès aux logements à louer;

Considérant que le comité d'analyse recommande au conseil municipal d'appuyer cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu:

Que la Ville de Cowansville appuie l'organisme Office d'habitation Brome-Missisquoi pour le dépôt d'une demande de soutien financier au Pacte Brome-Missisquoi 2020.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2020 Aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires; Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est une ressource destinée aux enfants en difficulté ;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal que cette demande d'aide financière au soutien au fonctionnement soit la seule acceptée pour l'année 2020 auprès de cet organisme;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'accorder au Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi une aide financière forfaitaire de 18 000 \$ pour l'année 2020 pour le soutien au fonctionnement de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

020-01-2020 Aide financière - Comité de sauvegarde du bassin versant du lac

Considérant que le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon permet aux citoyens de profiter d'un environnement plus sain et agréable;

Considérant l'ensemble des démarches pour le contrôle des bernaches effectuées par le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon, conformément aux pratiques exemplaires et au permis obtenu auprès du Service canadien de la Faune et de l'Environnement Canada;

Considérant qu'une demande de soutien financier est déposée par le Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu:

D'accorder au Comité de sauvegarde du bassin versant du lac Davignon une aide financière de 1 000 \$ pour poursuivre les activités de contrôle des bernaches.

Adoptée à l'unanimité

021-01-2020 <u>Aide financière - Jardin communautaire écologique de Cowansville</u>

Considérant que l'organisme Jardin communautaire écologique de Cowansville est reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant que l'organisme promeut les saines habitudes de vie en facilitant l'accès à plusieurs citoyens à une bonne alimentation;

Considérant la demande déposée par l'organisme au comité chargé de l'application de la Politique de reconnaissance et partenaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'accorder au Jardin communautaire écologique de Cowansville une aide financière de 1 000 \$ pour le maintien des activités et le soutien au Souper des récoltes.

Adoptée à l'unanimité

022-01-2020 <u>Amendement – Annexe A - Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et</u> de médicaments sur les lieux de travail

Considérant qu'il y a lieu d'amender l'Annexe A de la *Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail* afin d'y ajouter les postes critiques des inspecteurs en bâtiment et des employés du camp de jour, et ce, pour la sécurité des employés et des citoyens de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu:

D'amender l'Annexe A de la *Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux travail,* soumise au conseil municipal au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

023-01-2020 Modification d'horaire de Madame Émilie Messier, commis de bibliothèque

Considérant que suite à la signature de la lettre d'entente 2019-02, il y a lieu de procéder à la modification de l'horaire de Mme Émilie Messier, actuellement au poste de commis de bibliothèque à raison de 23 h par semaine;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à la modification de l'horaire de Madame Émilie Messier, passant de 23 h à 3 h par semaine en date du 13 janvier 2020 au Service des loisirs et de la culture au titre de commis de bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

024-01-2020 <u>Embauche – Poste de commis de bibliothèque – Service des loisirs et de la culture</u>

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'un des commis de bibliothèque afin de rencontrer les besoins en service à la clientèle de la bibliothèque;

Considérant qu'il y a eu affichage du poste du 12 au 20 novembre 2019;

Considérant que tel que prévu à la convention collective des employés de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand en vigueur, le candidat est assujetti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

De procéder à l'embauche de monsieur Réjean Côté à titre de commis de bibliothèque au Service des loisirs et de la culture, à compter du 13 janvier 2020, poste syndiqué col blanc classe 1, échelon 1, poste permanent, temps partiel de 5 jours semaine à raison de 23 heures, conditionnel à la réussite d'une période de probation de six (6) mois et suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Statistiques – Permis de construction – Décembre 2019

Dépôt de la liste du mouvement de personnel de la Ville

Dépôt du rapport des déboursés - Décembre 2019

Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs

Dépôt du rapport des transferts budgétaires - Décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régional de comté de Brome-Missisquoi du 17 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 12 novembre 2019

<u>Une seconde période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.</u>

De lever la présente séance à 20 h 19. Adoptée à l'unanimité Levée de la séance Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin Et résolu : De lever la présente séance à 20 h 19. Adoptée à l'unanimité

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.